

21/06/2010 – 18h00 – BUREAU

**Présents :**

ANTOINE	Christophe	Président Syndicat Mixte du Pays Barrois
BERTIN	Adélie	Directrice Pays Barrois
BLAITRY	Max	Conseiller Municipal Val d'Ornain, Président Commission 5
BURNEL	Alain	Conseiller Municipal Bar-le-Duc, Rapporteur Commission 2
JACOB	Pierre	Président Conseil de Développement du Pays Barrois
KOENIG	Anthony	Responsable ARIM Lorraine agence Bar-le-Duc, Président Commission 2
MERGEL	Francis	Président CAF Meuse, Président Commission 3
OSMONT	Valérie	Responsable cabinet SUMAK SCOP, Rapporteur commission 5

**Excusés :**

BURGAIN	Pierre	Maire de Revigny-sur-Ornain, Président Commission 4
---------	--------	---

**Pierre JACOB** introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence et en saluant celle de Christophe ANTOINE, Président du Syndicat Mixte du Pays Barrois.

Il rappelle brièvement les événements des derniers mois, depuis le bureau du Conseil de Développement en début d'année. Une présentation a été proposée au bureau du Syndicat Mixte (en avril et non en mars comme prévu) qui constituait une étape de pré-validation des travaux en cours. En parallèle une mise au point de nature « managériale » a été sollicitée auprès des élus afin de s'assurer de la pertinence, du rôle et du bon fonctionnement du Conseil de Développement.

Depuis ce bureau, le Syndicat Mixte a vécu quelques « événements » et en particulier la démission de son Président pour raisons de santé et donc l'élection d'un nouveau Président : M. Christophe ANTOINE à qui est passée la parole.

Christophe ANTOINE remercie Pierre JACOB et les membres du bureau du Conseil de Développement qui ont proposé des actions conséquentes et pertinentes. Il tient à rappeler que la possibilité de faire réfléchir la société civile avec et en parallèle des travaux des élus n'est offerte qu'aux structures Pays et que cette opportunité doit être saisie à sa juste mesure pour mettre en place des « services » appropriés au territoire.

L'aller-retour entre le Conseil de Développement et le Syndicat Mixte lui paraît évidemment nécessaire pour échanger sur les propositions et les rendre compatibles avec les capacités et priorités « publiques » mais aussi pour qu'elles aboutissent à des produits « admissibles » par le territoire (portage de projet, mise en œuvre, etc...). Pour cette raison, il propose donc d'une part que les commissions continuent dans leurs travaux pour compléter les propositions et confier aux élus leur mise en « musique » ; d'autre part il précise que les Vices Présidences ont été reformulées au sein du Syndicat Mixte pour qu'elles soutiennent les travaux du Conseil de Développement et inversement :

- o Mme Nelly JAQUET, Vice Présidente *Développement, du renforcement et de l'attractivité économique du territoire : soutien à l'initiative économique*
- o M. Philippe VAUTRIN, Vice Président *Aménagement du territoire, des mobilités / déplacements et du Schéma de cohérence territorial*
- o M. Gilles GAULUET, Vice Président *Patrimoines naturels, de l'environnement et de la ressource en eau : vers une politique environnementale volontariste*
- o M. Bernard HENRIONNET, Vice Président *Habitat et Services à la personne*
- o M. Gilles BARNAGAUD, Vice Président *Identité territoriale et du potentiel touristique : faire connaître, faire valoir le Barrois*

Pour conclure, Christophe ANTOINE souhaite préciser

1. que dans le cadre de ces « transferts d'idées », certaines pourront ne pas être reprises, utilisées, mises en œuvre, par les élus du Pays Barrois ou des codecoms : elles ne seront pas nécessairement jugées prioritaires ou transposables ou immédiatement efficaces. Les membres du Conseil de Développement ne doivent pas s'en sentir *dessaisis* ;
2. que les priorités aujourd'hui sont de créer/maintenir de l'emploi sur le territoire, en s'assurant que les actions entreprises par les collectivités s'attachent à utiliser la ressource territoriale et profite au territoire lui-même. Il est indispensable que le Conseil de Développement soit aussi l'occasion d'organiser les partenaires pour qu'ils travaillent en synergie et de mobiliser les meusiens eux-mêmes autour de « grands projets ».

Une question se pose collectivement sur l'avenir des Pays dans le cadre des réformes actuelles et les finalités des Conseils de Développement.

Christophe ANTOINE se veut confiant sur la nécessité de se fédérer entre collectivités, même si cette mutualisation d'idées et de compétences ne s'appelle plus Pays. Pour autant, il a conscience des limitations de crédits induites a priori par la réforme et convient avec le bureau que le Conseil de Développement doit rester vigilant à ces questions et prendre en considération ces éléments, en parallèle de la régionalisation des instances, la possible constitution de nouveaux territoires d'actions (super codecoms, cantons régionaux, ...) pouvant impacter la structure et/ou le fonctionnement du Pays.

Pierre JACOB précise qu'il a participé à une journée nationale de rencontre des Conseils de Développement, mi juin, à Metz, et indique que ces formes de démocratie participative, d'intégration de la société civile, existent aussi dans d'autres structures de coopération intercommunale. Il rappelle qu'il est nécessaire, dans tous les cas, d'être pertinent et efficace par rapport au territoire et que le Conseil de Développement doit d'une part créer de l'action et d'autre part rester source de réflexion, de veille, de développement de concepts.

Pierre JACOB propose de passer à la revue des commissions en parallèle de l'avis du bureau du Syndicat Mixte. Pour faire transition il précise à ce stade que la représentation du Conseil de Développement dans les instances du Syndicat Mixte (réunions des Vices Présidents, du bureau) désormais acquise et confirmée par Christophe ANTOINE, ne doit pas tendre à « piloter » les réflexions du Conseil de Développement qui reste autonome. Le Conseil de Développement peut pour autant être saisi par le Syndicat Mixte pour proposer un « avis circonstancié » sur certaines opérations / actions.

## Contributions des commissions

### **Commission 1 : Patrimoines naturels, environnement et ressource en eau : vers une politique environnementale volontariste**

Cette commission n'a pas fonctionné à l'origine et reste sans effet actuellement. Une discussion s'installe sur la nécessité de la réactiver, sur des thèmes comme celui de la gestion de l'eau ou de la valorisation des déchets.

Gestion de l'eau : Adélie BERTIN précise qu'une séance récente a réuni les codecoms du bassin versant de la Saulx qui devraient s'engager dans une étude commune visant la constitution d'un plan d'actions d'aménagement et de gestion du cours d'eau. Le Pays Barrois est impliqué de par la pré-étude réalisée en 2008 sur cette question et l'étude de potentiel micro-hydroélectrique actuellement en cours. Les suites, mesures, méthodes, objectifs précis, ne sont pas aujourd'hui connues.

Gestion des déchets : le plan d'élimination et de traitement des déchets est de compétence départementale. Il ne s'agit pas de se saisir de ces compétences déjà couvertes. Par contre, des réflexions s'installent – notamment liées au Plan Climat Territorial – sur la question de la valorisation, des biogaz, enjeux de méthanisation ou autres énergies renouvelables que le Pays Barrois se doit d'étudier.

Il semble qu'une saisie du Conseil de Développement par le Syndicat Mixte pourrait intervenir sur ces notions sans qu'à ce jour un « ordre de mission » ne soit réellement « visible ».

Il est proposé et convenu que la commission pourra être réactivée ultérieurement, sur des questions qui se poseront effectivement, dans des termes circonstanciés et en temps voulu...

### **Commission 2 : Habiter et se déplacer, vivre durablement en Barrois**

- Le groupe de travail **Habiter** est pris en charge par **Anthony KOENIG**

La proposition d'action en 3 étapes a été présentée au Syndicat Mixte et reçoit un bon écho. Il est donc proposé de mettre en œuvre ces phases, la 1<sup>ère</sup> ayant aussi un caractère prospectif attendu par le Syndicat Mixte.

En parallèle, Adélie BERTIN précise qu'elle a participé à un colloque sur l'accueil des populations mi juin au cours duquel elle a pu entendre et appréhender différentes idées / démarches / documentations qui pourraient servir et abonder un projet de territoire local. Une prochaine réunion de la commission pourrait être l'occasion de présenter ces quelques idées et de faire participer le Vice Président concerné qui était également au colloque.

Il est convenu de relancer le groupe de travail. **Une date sera rapidement proposée par Anthony KOENIG à Adélie BERTIN, une liste d'acteurs à mobiliser** (cf. 1<sup>ère</sup> liste dressée – compte-rendu du 01/12/2009) sera convenue et des convocations partiront du Pays Barrois à leur attention.

- Le groupe de travail **Se déplacer** est pris en charge par **Alain BURNEL**

La proposition d'action sous forme d'enquête et dans un village « test » a été présentée au Syndicat Mixte et reçoit un bon écho. Il est proposé de la mettre en œuvre mais en y ajoutant une phase de définition de 3 ou 4 profils de village plutôt qu'un seul et en élaborant le questionnement qui en découle.

Il est également proposé d'associer à la phase de réflexion des acteurs tels que les ILCG que l'on a vues mobilisées sur les questions de déplacements des personnes âgées. Le public jeune devra également être intéressé, ainsi que les personnes à mobilité réduite en général.

Il est convenu de relancer le groupe de travail. **Une date sera rapidement proposée par Alain BURNEL, une liste d'acteurs à mobiliser** sera convenue avec Adélie BERTIN et des convocations partiront du Pays Barrois à leur attention.

### **Commission 3 : Adapter et conforter les services à la personne**

L'action présentée au Syndicat Mixte a reçu un écho mitigé : il semble qu'une séance complémentaire d'explication du projet soit nécessaire. Dans tous les cas, les élus sont intéressés par la démarche et souhaitent que la commission continue les travaux de définition du Pass'âge : qui l'obtient et par quel biais ? suite à quelle « action ? comment se matérialise le produit et comment fonctionne-t-il ? quel coût de conception et quels modes de financements ? quels partenaires engagés dans la démarche, dans la charte ? etc...

Francis MERGEL précise que le produit est conçu pour créer des liens intergénérationnels sur une multitude de domaines. Apparemment, par information ministérielle, il semblerait que ce produit n'est aucune similitude avec une expérience déjà conduite ailleurs en France. Enfin, Francis MERGEL insiste sur le fait qu'une évaluation sera non seulement nécessaire mais en plus relativement aisée : le nombre de jeunes ayant reçu le Pass pourra être comptabilisé.

Afin de continuer la construction du Pass'âge, d'en définir les caractéristiques et fonctionnement, il est prévu de réunir les « têtes de réseaux » de la commission : élus jeunesse, CIAS/CCAS, associations personnes âgées/handicapées (ADMR qui fédère plusieurs structures par exemple), mission locale, ILCG, Familles Rurales, AMP, Foyers des jeunes travailleurs, AMIE, ...

Il est donc convenu de relancer les travaux : **une date sera rapidement proposée par Francis MERGEL, une liste d'acteurs à mobiliser** sera convenue avec Adélie BERTIN et des convocations partiront du Pays Barrois à leur attention.

### **Commission 4 : Développement, renforcement et attractivité économiques du territoire : soutien à l'initiative économique**

Seule commission qui a continué à produire jusqu'alors et à se réunir. En réfléchissant aux moyens d'appui au développement économique, elle a conçu une base de travail autour de deux enjeux : garder et maintenir des habitants en fournissant de l'emploi et/ou en fournissant des services.

Un tableau des pôles d'activités, dit tableau des indicateurs – *cf. fin de document*, est présenté en séance et vise à envisager les réponses à apporter aux besoins identifiés par secteur d'activité :

- enjeux fonciers / enjeux de préservation de la terre,
- urbanisme commercial et politique de réappropriation des centres-villes : consommation courante et produits qualitatifs,
- impacts des modélisations commerciales de la ville par rapport aux déplacements de personnes (notamment en masse),
- plates-formes de circuits courts contre services en flux tendus (de plus en plus chers, de plus en plus de déplacements par la route, de plus en plus de déplacements en centre-ville !),
- services aux entreprises, groupements d'employeurs, filières, développement de compétences et développement d'outils pour rendre visible : annuaire de compétences\* ?
- diversification agricole et rôle de l'agriculture en matière d'aménagement du territoire.

Le Syndicat Mixte aura à se positionner sur la plupart de ces questions. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il est proposé que la commission élabore une synthèse et des focus, en particulier sur l'urbanisme, les circuits courts, le répertoire collaboratif\*... qui seront alors présentés aux élus.

Il est donc convenu que Pierre BURGAIN (Président), Valérie OSMONT (rapporteur) et Adélie BERTIN se réunissent fin août pour préparer une synthèse à soumettre à la commission du 3 septembre qui actera alors des propositions à formuler.

#### **Commission 5 : Identité territoriale et potentiel touristique : faire connaître, faire valoir le Barrois**

Le Syndicat Mixte a confirmé l'intérêt des propositions de la commission sous l'angle des 2 systèmes de pensée devant permettre d'identifier le territoire et de lui conférer une image reconnue et reconnaissable (des racines : histoire et patrimoine ; des ailes : arts et métiers – cf. compte-rendu du bureau précédent). Pour autant, vue la configuration actuelle des structures qui interviennent en matière de tourisme sur le territoire du Pays Barrois (Offices, PAVOS, notamment), vus les pourparlers relatifs aux compétences des collectivités et de leurs groupements,... les élus souhaiteraient que ces réflexions soient éventuellement traitées au sein d'instances parallèles à celles du Syndicat Mixte du Pays Barrois ou différées dans le temps.

Le schéma touristique du Pays Barrois est en effet en cours de définition avec l'ensemble des structures et le Comité Départemental du Tourisme. Il permettra d'envisager les formes juridiques et fonctionnelles de demain qui pourront s'appuyer sur et reprendre les premières conclusions de la commission du Conseil de Développement.

---

**Pierre JACOB** clôt la séance en rappelant à chacun qu'il est **impératif de maintenir les dynamiques engagées** par chaque groupe (informations à faire passer, travaux à continuer, ...). Les conclusions du présent bureau montrent que plusieurs des commissions doivent absolument être **relancées** : les dates seront convenues par les animateurs des groupes, les invitations et relances par Adélie BERTIN.